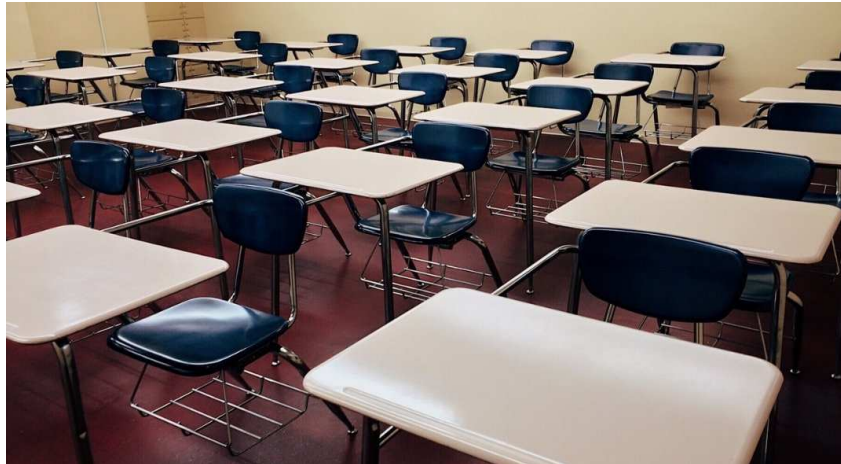


Dépêche AEF : Pandémies virales : faut-il fermer les établissements scolaires ? (avis du Haut conseil de la santé publique en 2012)

5-6 minutes

"La fermeture des établissements scolaires pourrait avoir un impact sanitaire s'ils sont fermés à temps et assez longtemps", écrivait en 2012 le Haut conseil de la santé publique, dans un avis sur les pandémies grippales. L'instance rappelle que la fermeture des établissements scolaires semble avoir un impact "en cas de décision précoce, à un moment où les caractéristiques de la pandémie ne sont pas encore suffisamment connues, et parfois en cas de fermeture prolongée". Il faut tenir compte aussi "du niveau d'adhésion de la population aux recommandations et aux autres stratégies de contrôle".



"L'efficacité de la fermeture des établissements scolaires est assujettie à l'isolement des écoliers à la maison", écrivait en 2012 le Haut conseil de la santé publique. Pexels

Alors que la France a choisi de fermer les écoles et établissements scolaires uniquement dans les endroits où le virus Covid-19 circule activement ([lire sur AEF info](#)), contrairement à l'Italie qui a pris des mesures de fermetures plus étendues, quelles sont les recommandations françaises en la matière ?

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi le 12 avril 2011 par le directeur général de la santé pour ce qui concerne la fermeture des écoles et autres lieux collectifs. Il lui était demandé, en prenant en compte les données de la littérature

scientifique issues notamment de la pandémie grippale H1N1 de 2009, de donner un avis sur l'intérêt de fermer les établissements scolaires en cas de pandémie.

fermer les établissements longtemps

Dans un [avis](#) rendu le 12 juillet 2012, le Haut conseil de la santé publique souligne que la décision de fermeture d'établissements scolaires et autres lieux publics est "difficile, fonction de nombreux paramètres et dépendra de la gravité de la pandémie et de son évolution, de la période de début de la pandémie sur le territoire, des mesures de contrôle déjà en place, du ressenti de la population, des groupes de population touchés". "Cette décision nécessite d'être précédée d'une analyse bénéfice/risque", précise-t-il.

D'après quelques expériences observées et les modèles mathématiques, l'instance estime que "la fermeture des établissements scolaires pourrait avoir un impact sanitaire s'ils sont fermés à temps et assez longtemps". Le Haut juge aussi que ces fermetures ont "probablement un impact, très dépendant d'un calendrier de mise en place difficile à définir".

les limites des stratégies de fermeture

Le HCSP a identifié de "nombreuses limites" concernant les stratégies de fermeture.

D'abord, le coût de la fermeture des établissements scolaires est "énorme et lié principalement à l'absentéisme des parents devant prendre en charge leurs enfants au domicile".

L'instance pointe aussi la difficulté à déterminer "le moment optimal de décision de la fermeture" : ce moment dépend entre autres du taux d'incidence de personnes infectées difficilement estimable en temps réel, à des échelles infrarégionales, surtout en début de vague pandémique. "L'impact de la fermeture des établissements scolaires a été observé en cas de décision précoce (à un moment où les caractéristiques de la pandémie ne sont pas encore suffisamment connues), et parfois en cas de fermeture prolongée", précise le Haut conseil.

Autre limite : celle liée au "comportement des écoliers pendant la fermeture". En effet, "l'efficacité de la fermeture des établissements scolaires est assujettie à l'isolement des écoliers à la maison, or plusieurs études d'observation conduites lors de la pandémie 2009 ont attiré l'attention sur le non-respect de cette mesure".

les recommandations

En conséquence, le Haut conseil de la santé publique considère que :

- "il n'existe aucune règle, aucun algorithme permettant de déterminer avec certitude à l'avance les critères de fermeture et de réouverture des établissements scolaires ;
- si la pandémie a une transmission et une gravité faibles, comparables à une épidémie saisonnière, il ne paraît pas utile de fermer les établissements scolaires ;
- si la pandémie a une gravité clinique élevée et une transmission élevée, la fermeture est recommandée le plus rapidement possible et pour une période prolongée ;
- dans les autres situations, les préconisations sont difficiles à anticiper et seront fonction des bénéfices et des limites des fermetures d'établissement au regard des données épidémiologiques disponibles et en tenant compte du niveau d'adhésion de la population aux recommandations et aux autres stratégies de contrôle".

En tout état de cause, "la fermeture des établissements scolaires et autres lieux collectifs devra être accompagnée d'information et de recommandations dans le but de favoriser l'isolement à domicile et d'éviter tout regroupement d'élèves en dehors des établissements scolaires (par exemple centres sportifs, centres aérés, lieux de loisirs, ou garde familiale groupée, etc.)". Ces regroupements "compromettraient en effet l'impact de la fermeture sur la réduction de la pandémie".